

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Rapporteur : Michel HOSTIOU

DÉLIBÉRATION n°2026-097 – TERRAINS DE TENNIS ET PADEL – DÉFINITION DU MODE DE GESTION ET CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION TENNIS CLUB ERGUÉ-GABÉRIC

L'An deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-deux septembre, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Absents : 2 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, Mme Virginie LE CORRE, Mme Béatrice MONCUS, Mme Gwenn PÉRENNES, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, M. Damien JEGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Etaient absents :

M. Florian HERRY, excusé, qui a donné pouvoir à M. Frantz DASIVLA

Mme Jasmine FUTCHER, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Coralie HUITRIC

Secrétaire de séance : M. Frantz DASIVLA

♦♦♦

La municipalité a fait aménager deux terrains de tennis ainsi que deux terrains de PADEL en extérieur sur le site de Croas Spenn à proximité de la salle Suzanne Lenglen.

Les travaux se sont achevés au cours de l'été 2024 afin de permettre l'ouverture des terrains au public dès le mois d'octobre. À ce titre, une convention avait été établie avec le club de tennis de la Ville pour en définir le mode de gestion.

Le Tennis Club Ergué-Gabéric, en tant qu'utilisateur des installations, avait été sollicité afin de définir conjointement les modalités de gestion des équipements et d'organisation du planning d'occupation.

En accord avec la Ville, l'association assure la gestion administrative des réservations des créneaux pour chaque court de tennis et de PADEL via une plateforme dématérialisée depuis le 1^{er} octobre 2024.

Conformément aux termes de la convention, la Ville a réalisé avec le Club un bilan sur le fonctionnement et la gestion des terrains.

Au regard de ce bilan, des échanges ont eu lieu avec les co-présidents de l'association. La Ville souhaite poursuivre la mise à disposition des terrains avec le Club de tennis.

La nouvelle convention apporte quelques modifications, notamment sur les modalités financières avec fixation d'un pourcentage de répartition des recettes relatives aux réservations extérieures des courts de tennis et de PADEL, à savoir 60 % pour la Ville et 40 % pour le Club de tennis.

À cet effet, il y a lieu d'établir une nouvelle convention entre la commune et la ville qui précise les obligations des deux parties pour une durée de trois ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** les modalités du mode de gestion,
- **D'ACCEPTER** les termes de la présente convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.

P.J. : Convention de mise à disposition et d'entretien d'équipements municipaux : Tennis intérieur/extérieur et PADEL extérieur à Croas Spenn

Le Maire,
Damien ABOLIVIER